

# RÉS'LIB

## le droit de vote, c'est maintenant

Cinq millions de résidents vivent, travaillent et payent leurs impôts en France. Cinq millions qui attendent depuis trente ans qu'enfin on leur accorde ce droit légitime qui leur permettrait d'avoir un droit de regard sur la vie de la commune et la façon dont leurs impôts sont utilisés.

Lors de ses vœux 2013, le président Hollande n'a pas évoqué le 50<sup>ème</sup> engagement du candidat Hollande. Pourtant, pour être effectif en 2014, la fenêtre de tir est très serrée. La loi votée par le Sénat le 8 décembre 2011 est maintenant sur le bureau de l'Assemblée nationale. Le gouvernement se doit de l'inscrire à l'ordre du jour à l'organisation de la révision constitutionnelle garantissant ce droit civique essentiel aux résidents étrangers dès 2014.

Ce droit a une forte charge symbolique. Le droit de vote reconnaît à ceux qui vivent, souvent depuis longtemps, en France, l'appartenance à la destinée commune du peuple. Faut-il rappeler que dans l'Algérie coloniale, le suffrage universel excluait « les indigènes ». Le gouvernement Hollande commettrait une grave erreur s'il ne mesurait que ce renoncement doublé de la déception sociale alimente la colère sourde qui gronde dans les quartiers.

Plutôt que d'avoir peur de son ombre, le pouvoir doit avoir confiance dans la démocratie et dans le peuple. Au congrès, c'est plus que jouable. Si tous les parlementaires de gauche sont fidèles aux engagements qu'ils ont pris devant leurs électeurs, il manquerait 28 voix pour obtenir la majorité qualifiée.

Et puis, si la droite parlementaire s'arcboute sur le refus, il faut en appeler à la souveraineté populaire par référendum. La démocratie est toujours une force. Notre peuple l'a souvent démontré dans l'histoire.

Depuis trente ans, le Parti communiste, ses militants et les élu-e-s communistes ferraillent en faveur de ce droit civique élémentaire. De nombreuses communes ont organisé des votations citoyennes. Beaucoup permettent aux résidents étrangers de participer à la décision. Cette fois doit être la bonne. Nous mettrons toute notre énergie dans la balance.

Pierre Laurent  
secrétaire national du PCF

l'événement



**JANVIER 2013**  
création  
des collectifs  
locaux



# la campagne mode d'emploi

**P**our être effectif lors des élections municipales de 2014, le droit de vote des étrangers doit être mis à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale rapidement afin d'engager le processus de révision constitutionnel. La pétition nationale sera remise au président de la République fin mars. Nous avons trois mois devant nous pendant lesquels la mobilisation populaire sera déterminante.

## Le collectif national Droit de vote 2014

Le collectif regroupe une centaine d'associations, syndicats et partis politiques. Parmi elles, la plupart des associations antiracistes et de défense des droits, les associations issues de l'immigration, des grands mouvements d'Éducation populaire, toutes les grandes confédérations et organisations syndicales, et toutes les formations politiques de gauche à l'exception du parti socialiste.

## La pétition

La pétition peut être signée en ligne. Mais l'essentiel sera la campagne de proximité. Le modèle de pétition est téléchargeable : [www.droitdevote2014.org/La-petition.html](http://www.droitdevote2014.org/La-petition.html)

## Les collectifs locaux

Au delà des organisations signataires, les animateurs de la vie locale, notamment les jeunes des quartiers populaires, peuvent ensemble lancer la constitution du collectif local. À l'image du déploiement considérable qu'ont permis les collectifs pour la défense de la Poste, les collectifs pour le DDVE 2014 peuvent, outre la campagne de signatures, organiser des débats. Pour solliciter des personnalités, vous pouvez vous adresser au collectif national) [secretariat@droitdevote2014.org](mailto:secretariat@droitdevote2014.org) ou 01 56 55 51 08) ou

au réseau *Droits et Liberté* du PCF ([liberte@pcf.fr](mailto:liberte@pcf.fr)).



**EGAUX LIBERTÉ, ÉGALITÉ...  
MAIS PAS TROP DIVERSITÉ !**

## ÉTRANGER, CITOYEN OU LES DEUX ?

Une bonne idée pour introduire un débat : l'écoute collective de ce magazine de 26'. Vous pouvez le télécharger : [www.lcp.fr/emissions/egaux-mais-pas-trop/vod/142338-etranger-citoyen-ou-les-deux](http://www.lcp.fr/emissions/egaux-mais-pas-trop/vod/142338-etranger-citoyen-ou-les-deux)



## Le site

Afin de mettre en valeur l'étendue territoriale de la campagne une page du site est dédiée aux collectifs locaux. Pensez à indiquer la création de votre collectif à l'adresse : [secretariat@droitdevote2014.org](mailto:secretariat@droitdevote2014.org). Vous pourrez ainsi solliciter la création d'une liste de diffusion ainsi qu'une adresse de contact.

## La lettre aux parlementaires

Si tous les parlementaires de gauche votent pour le droit de vote, il faut gagner une trentaine de parlementaires du centre et de droite pour obtenir la majorité qualifiée des 3/5 au congrès. C'est dire qu'il est indispensable d'assurer toutes les voix de gauche et de gagner les autres. Une lettre type est à votre disposition : [www.droitdevote2014.org/Modele-de-lettre-aux.html](http://www.droitdevote2014.org/Modele-de-lettre-aux.html).

Si vous avez des réponses favorables, faites passer l'information afin d'avoir une visibilité nationale du rapport de force au congrès.

## La communication

Tracts, flyers, pétitions, 2 affiches, lettres type, carte de vœux, argumentaires... sont téléchargeable sur le site de la campagne à la rubrique « matériel de campagne ».

Deux affiches imprimées sont disponibles, en grand nombre, sur commande auprès de Fériel Saadni au service communication de la LDH : [secretariat@droitdevote2014.org](mailto:secretariat@droitdevote2014.org) ou 01 56 55 51 08.

## Que faire des signatures papier ?

Pour la collecte des signatures (pétition papier) il faut, sans délai et régulièrement, faire remonter au secrétariat du collectif ([secretariat@droitdevote2014.org](mailto:secretariat@droitdevote2014.org)) le nombre de signatures collectées puis, dans un deuxième temps, envoyer les pétitions papier à l'adresse :

Collectif droit de vote 2014, 138 rue Marcadet 75018 Paris.

## Le nerf de la guerre

Les dons peuvent être envoyés au collectif *Droit de vote 2014*, 138 rue Marcadet, 75018 Paris. Libeller les chèques à l'ordre : Ligue des droits de l'Homme, en indiquant clairement, au dos du chèque, *Collectif droit de vote 2014*.



le récépissé

encore une promesse à tenir

Les habitants des quartiers populaires, en particulier les jeunes, sont contrôlés parfois plusieurs fois par jour. Trop souvent, la police considère d'office comme suspects ceux qui ne sont pas blancs.



**STOP LE CONTRÔLE  
AU FACIÈS.FR**

La politique du chiffre, la stigmatisation des quartiers populaires et la xénophobie d'État, caractéristiques du quinquennat Sarkozy, doivent maintenant cesser. L'instauration du

récépissé a démontré son efficacité dans les pays où il a été évalué. Ainsi, en Espagne, il a permis de réduire de 70 % le nombre de ces contrôles.

Cette mesure, qui ressort uniquement de la décision politique, était le 30<sup>ème</sup> engagement du candidat Hollande. Rien, aucun prétexte, ne peut expliquer les attermoissements sur son application. Même Dominique Baudis, défenseur des droits, en soutien le principe.

Lors d'une rencontre avec les portes paroles du collectif *Stop le contrôle au faciès*, une délégation du front thématique *Migrants et antiracistes* a confirmé l'engagement du Front de gauche dans cette campagne.

## Mumia

une campagne internationale d'interpellation du gouvernement Obama

Depuis décembre 2011, Mumia est sorti du couloir de la mort. Incontestablement, ses conditions de vie carcérales se sont améliorées. Quelle émotion de pouvoir étreindre cet homme et discuter en tête à tête avec lui durant trois heures. On est quand même loin des rencontres dans les boxes fermés et vitrés du couloir de la mort.

Mumia est l'homme respecté de la prison. Pour les jeunes prisonniers, très nombreux, il est la « vieille tête » à qui l'on demande des conseils. Il est toujours très actif et prolifique en écriture : déjà six bouquins et un autre en préparation sur le thème de l'anti-impérialisme.

Pour autant, la vie carcérale au quotidien reste très dure. Seules les sorties dans la cour de la prison constituent un moment de détente physique et d'échange privilégié avec les autres prisonniers. En réponse à sa demande de participer à l'animation de la bibliothèque, Mumia s'est vu confier le nettoyage des douches pour 0,50 \$ par jour !

S'agissant de sa défense, il attend la réponse au recours, qu'il a présenté lui-même, contre la décision prise l'été dernier (dans le plus grand secret et l'illégalité) par la justice de Pennsylvanie lui barrant la route à toute possibilité de libération conditionnelle.

À l'occasion de cette visite, Mumia nous a dit sa fierté d'avoir été représenté par son fils Jamal lors de l'inauguration en octobre dernier de la rue portant son nom à Bobigny. Il en a profité pour remercier une nouvelle fois les soutiens français.

Avec le lancement d'une carte postale à l'adresse du ministre de la justice des États-Unis, vous pouvez aussi signer en ligne ([www.mumiabujamal.com](http://www.mumiabujamal.com)).

Jacky Hortaut



Claude Guillaumaud-Pujol et Jacky Hortaut avec Mumia

2 décembre 2012

prison de SCI Mahanoy (Pennsylvanie)

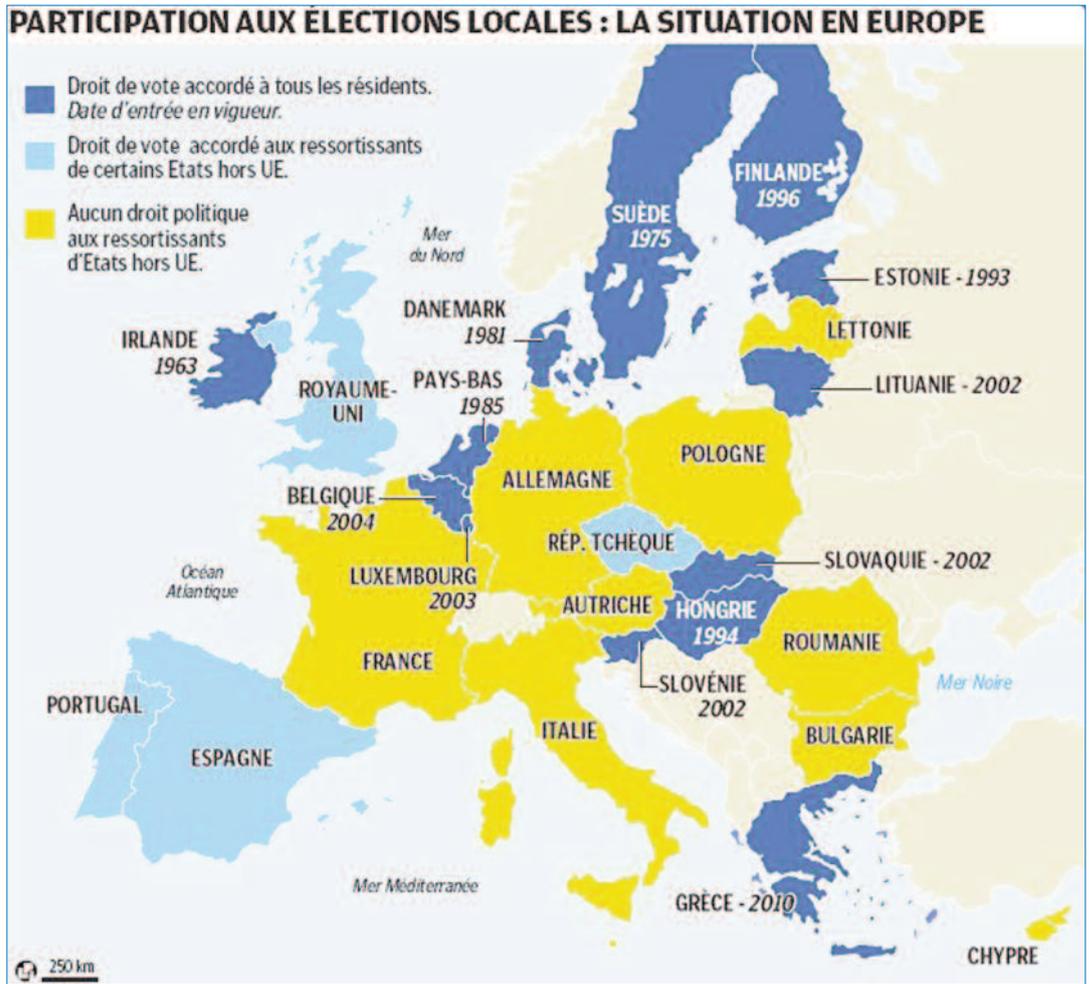


Un tiers des pays dans les monde, treize États de l'UE, une vingtaine d'États en dehors de l'UE accordent déjà le droit de vote aux résidents étrangers.

Quatre autres États de l'UE accordent le droit de vote aux nationaux de certains États tiers.

Dans la plupart de ces pays, la décision a été le résultat d'un consensus politique.

Malgré les différents changements de majorité dans ces États, aucun n'est revenu sur cette décision, considérée comme une avancée démocratique, d'accorder le droit de vote aux étrangers.



Marianne, Hervé Di Rosa

## engagement pris engagement tenu

**T**out Ivryen est citoyen ! Toute personne vivant à Ivry en est citoyen à part entière, avec les droits et les devoirs qui y sont attachés. Pour cela, il faut des dispositions spécifiques permettant à tous, notamment ceux qui sont les plus en difficulté, d'accéder à leurs droits.

Le droit de vote et d'éligibilité est incontournable du statut de citoyen. C'est pourquoi, concernant les résidents étrangers, le programme actait deux propositions : la première, leur permettre de participer à tous les espaces de démocratie dite participative ; la seconde, œuvrer à les associer à la vie municipale institutionnelle.

Ainsi, la municipalité a créé un secteur *Droits et citoyenneté des résidents étrangers* avec un chargé de mission dédié qui y œuvre au quotidien. Deux référendums d'initiative locale, dont un spécifique sur cette question,

et plusieurs campagnes de votation citoyenne ont fait grandir cette exigence dans toute notre ville.

Dans le même mouvement, nous avons recherché quelle serait la meilleure manière d'associer les résidents étrangers à la vie municipale institutionnelle. Nous avons débouché sur la proposition de « conseillers municipaux associés ». Nous ne voulions pas de « conseil » spécifique, en marge. Ainsi, nous allons vers l'élection et la participation pleine et entière de conseillers municipaux étrangers. Des bidouillages techniques nous permettront de contourner la loi. Ce chantier a été mis en attente lors de la présidentielle. Nous allons déployer toute notre énergie, avec les associations locales, pour faire grandir le combat et obtenir ce droit.



Bożena Wojciechowski

adjointe au maire d'Ivry  
déléguée aux  
Droits et citoyenneté  
des résidents étrangers